



## Compte-rendu du conseil municipal du 20 Juillet 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 Juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Pierre ASTRUCH, Maire.**

**Présents :** Jean-Pierre ASTRUCH Michèle ARAGO Jean PALAU Béatrice GARCIA Claire BEAUDOIN Claude BOUR Mathieu WOERNER Michel SALVETAT Laura COURIVAUD

**Absents :** Jean-Claude BALAGUER Sandrine PONS

**Secrétaire de séance :** Claude BOUR.

---

### Délibérations

#### Approbation du PV de la séance du 09 Juin 2023

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance.

#### **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **1. Délibération réalisation emprunt appartements école**

Présentation du nouveau projet de rénovation des logements de l'école.

- Discussions autour de l'obtention des aides éventuelles
- L'architecte prévoit le lancement des marchés début septembre
- Après l'obtention du montant du marché nous demanderons des aides (DETR pour la rénovation énergétique,...)
- Prise de rendez-vous avec l'architecte pour septembre.

#### **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **2. Délibération affectation du résultat 2022**

Après un contact avec le service de gestion comptable il est nécessaire de voter à nouveau l'affectation du résultat du fait d'une erreur de calcul.  
La nouvelle affectation est adoptée

#### **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **3. Délibération décision modificative n°1.**

Compte tenu de la délibération précédente, il est nécessaire de voter une décision modificative afin d'avoir un équilibre budgétaire.

#### **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **4. Délibération demande de subvention pour la mission de diagnostic de l'église.**

L'association APPL Le Capil en collaboration avec la commune, souhaite engager des travaux de rénovation du bâtiment de l'église saint-vincent.

Pour que cette rénovation soit au mieux pour préserver l'édifice, ils ont contacté un architecte pour réaliser une étude pour l'élaboration d'un diagnostic complet de l'église.

Le montant des honoraires s'élève à 18 725.00€ H.T.

Nous pouvons bénéficier d'aide auprès de la DRAC.

Monsieur le maire demande donc de délibérer afin que nous demandions une subvention.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **5. Délibération attribution des subventions aux associations.**

- Club de rando des Hauts cantons 100€
- Associations des artistes Llagonnais 200€
- Ski club capcir haut conflent 100€
- Ecole de musique Capcir Haut-Conflent 100€
- Llagoun'fêt 2000€
- Chien d'avalanche 100€
- ADMR 1900€

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **6. Délibération adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 le plan comptable ne sera plus la nomenclature M14 mais M57.

Pour cela le conseil municipal doit l'adopter.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **7. Délibération autorisation de signature au maire concernant la convention Enedis.**

L'entreprise Enedis doit réaliser des travaux sur le communal.

Pour cela il faut qu'ils aient notre accord, sous forme de convention. Il est donc nécessaire de délibérer afin que Monsieur le maire puisse signer cette convention.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **Questions Diverses**

#### **1. Dérogation scolaire.**

Nous avons reçu de demandes de dérogations scolaire de parents, pour la première rentrée de leurs enfants.

Monsieur le maire explique son avis qui est de défendre l'école dans son village et ne donnera pas de dérogations en prévenant les parents par courrier.

#### **2. Démolition quai de chargement ZA.**

Doit être réalisé en interne.

#### **3. Attribution de 250€ à l'APPMA pour trophée au concours de pêche du lac de Calvet**

Le conseil municipal refuse.

**Séance levée à 19h30**